

Grands projets de développement de ressources et gestion du changement

Pratiques novatrices des instances touchant les collectivités du Nord, les organisations et les entreprises autochtones et l'industrie

Alberta

Projet axé sur les ressources : Région des sables bitumineux de Cold Lake (RSBCL)

Collectivité du Nord, collectivité autochtone, organisation, entreprise, industrie : Municipalité de Cold Lake

Pratique novatrice : Programmes d'encouragement pour le logement

Actuellement, la population résidentielle de la RSBCL est de 71 100 personnes. D'ici 2045, on prévoit qu'elle grimpera à 95 510. Cette croissance aura normalement lieu principalement dans le couloir Cold Lake – Bonnyville, soit la partie centrale de la RSBCL. En prévision des problèmes de logement à venir et pour satisfaire les besoins immédiats, la municipalité de Cold Lake a récemment mis en œuvre deux politiques intéressantes sur le logement.

- Le Programme d'encouragement pour les immeubles locatifs à logements multiples a été conçu par le Comité consultatif pour le développement économique de la municipalité et il a été adopté par le conseil en avril 2013. Ce programme vise à favoriser la construction de nouveaux immeubles comportant trois logements locatifs ou plus, afin d'atténuer le problème de manque de logements locatifs de la municipalité. Le conseil a approuvé le financement de 476 nouveaux logements locatifs au total en vertu de ce programme. Par comparaison, la municipalité n'a reçu que 108 demandes de logements multifamiliaux en 2013. Seuls huit de ces logements étaient admissibles au programme d'encouragement pour le logement, tandis que les autres étaient sans doute destinés à être vendus (condominiums). À ce jour, 334 des logements dont le financement a été approuvé ont été construits et sont occupés ou en voie d'achèvement. Le programme a réussi à attirer plusieurs grands promoteurs de logements locatifs dans la collectivité qui n'étaient pas actifs auparavant à l'échelle locale. Les promoteurs locaux n'ont construit aucun immeuble comportant plus de huit logements, et aucun immeuble de grande envergure ou lotissement de maisons en rangée n'a été construit au cours des 3 ou 4 années qui ont précédé la mise en œuvre du programme d'encouragement. La plupart des nouvelles constructions de logements multiples au sein de la collectivité au cours de cette même période se limitaient à des condominiums, plutôt qu'à des développements de logements locatifs. Le programme d'encouragement verse jusqu'à 7 500 \$ par logement, pourvu que ces logements soient terminés et occupés dans les 24 mois suivant la date de la demande.
- Outre le Programme d'encouragement pour les immeubles locatifs à logements multiples, la municipalité offre un programme de remise pour le logement locatif, afin d'aider les employés de la municipalité à composer avec les loyers élevés. Il s'agit ainsi d'attirer des employés et de les maintenir en poste.

Renseignements supplémentaires :

www.coldlake.com/municipal/coldlake/webcms.nsf/AllDocAdmin/57F9A9AD3605F29F87257C7D005E7D9B?OpenDocument

Colombie-Britannique

Projet axé sur les ressources : Prise de décisions intégrée

Collectivité du Nord, collectivité autochtone, organisation, entreprise, industrie : ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles; ministère des Relations et de la Réconciliation avec les Autochtones; ministère de l'Agriculture; ministère de l'Énergie et des Mines; ministère de la

Mise en valeur des ressources gazières

Pratique novatrice :

La prise de décisions intégrée (PDI) est un catalyseur important de la vision commune des organismes du secteur des ressources naturelles, à savoir « une terre, un gestionnaire », qui prévoit la gestion améliorée des ressources naturelles en conformité avec les buts de la province en matière d'intendance et de durabilité. Cette vision d'une gestion globale des terres comprend trois volets : le type d'interaction entre les clients et les ministères sectoriels; la méthode de gestion des terres, qui prend en compte plusieurs utilisations des ressources (qui se chevauchent souvent) et leurs effets; et la façon dont les ministères sectoriels prennent des décisions rapides et durables sur l'utilisation des terres à l'aide de lois, de systèmes et de processus intégrés. La première étape de cette transformation sectorielle pluriannuelle, soit la vision et la structure de gouvernance pour la PDI, a été définie en 2012-2013; il s'agit d'un jalon important qui permet une responsabilité à l'échelle du secteur en vue de son développement. La PDI s'appuie sur les progrès importants réalisés grâce à des initiatives en place, notamment le FrontCounter BC élargi qui est présent partout dans la province, des autorisations simplifiées et un plus grand nombre d'outils libre-service sur Internet.

Les ministères des Ressources naturelles en cause sont entre autres : Relations et Réconciliation avec les Autochtones; Agriculture; Énergie et Mines; Mise en valeur des ressources gazières; Environnement; Forêts, Terres et Exploitation des ressources naturelles. Sous la direction du Conseil des ressources naturelles, ces ministères apportent des changements audacieux à la prestation des services dans le secteur des ressources naturelles. Cette approche sectorielle favorise la simplification des processus d'autorisations et un meilleur accès aux services publics des ressources naturelles partout dans la province. La restructuration facilite une participation plus cohérente et une consultation avec l'industrie, les intervenants, les partenaires et les clients. Elle permet par ailleurs une meilleure prise en compte des questions autochtones, économiques et environnementales dans le cadre décisionnel.

Renseignements supplémentaires :

[Rapport annuel sur le plan de service de 2012-2013](#); [Plan de service de 2014-2015 à 2016-2017 du ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles](#)

Canada

Projet axé sur les ressources : Initiative sur les partenariats stratégiques

Collectivité du Nord, collectivité autochtone, organisation, entreprise, industrie :
Gouvernement du Canada, provinces et territoires, Premières nations et industrie

Pratique novatrice :

L'initiative contribue à établir des partenariats entre les ministères fédéraux, les collectivités autochtones, les gouvernements provinciaux et territoriaux et le secteur privé qui visent à accroître la participation des Canadiens autochtones aux possibilités économiques d'envergure.

Plus d'une douzaine de ministères et d'organismes fédéraux exécutent des programmes favorisant la participation des Autochtones aux activités de développement économique. L'Initiative sur les partenariats stratégiques regroupe ces parties pour qu'elles effectuent des investissements communs dans des projets qui, autrement, pourraient restreindre ou exclure la participation des Autochtones; c'est particulièrement le cas dans les secteurs des ressources naturelles.

L'approche pangouvernementale de l'Initiative sur les partenariats stratégiques ne vise pas uniquement les partenaires fédéraux. On incite les gouvernements provinciaux et territoriaux, le secteur privé ainsi que les particuliers, les organisations, les entreprises et les collectivités autochtones à collaborer en vue d'aider les autochtones à participer aux occasions de développement économique. En fait, la création d'un partenariat entraîne souvent des projets nouveaux ou supplémentaires de

collaboration.

Depuis sa création, en 2010, l'Initiative sur les partenariats stratégiques contribue à accroître la participation des Autochtones à certaines des initiatives les plus importantes de développement des ressources naturelles au Canada. En mars 2013, les ministères et organismes fédéraux avaient investi en tout 35 millions de dollars, tandis que les différents partenaires avaient investi 60 millions de dollars afin de faire progresser 12 projets. Également, l'Initiative a permis de conclure 83 partenariats dans les secteurs de l'agriculture, des mines, de l'énergie, des pêches et de la foresterie.

Lancée en 2010, l'IPS est une initiative en cours qui permettra d'établir des partenariats et d'investir dans des occasions de développement économique et de mise en valeur des ressources. L'IPS compte produire d'autres résultats comme les suivants :

- capacité au chapitre des intervenants autochtones;
- collaboration entre les partenaires fédéraux et autochtones;
- simplification des exigences du gouvernement en matière de l'application, de la surveillance et de la présentation de rapports;
- approche stratégique fédérale à l'égard du développement économique autochtone.

Renseignements supplémentaires :

<https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1389722109651/1389722158226>

Manitoba

Projet/programme axé sur les ressources : Initiative d'alimentation saine dans le Nord (IASN)

Collectivité du Nord, collectivité autochtone, organisation, entreprise, industrie :

Divers partenaires font partie de l'IASN, notamment des divisions scolaires, des conseils communautaires, des organismes sans but lucratif et des offices régionaux de la santé (Parlons alimentation Manitoba, Association des conseils communautaires du Nord, Office régional de la santé Four Arrows, Division scolaire Frontier et Table ronde régionale de Bayline). L'IASN fait aussi appel à des spécialistes des collectivités du Nord du Manitoba afin de constituer une capacité interne. En outre, l'IASN s'est associée avec d'autres organismes de financement importants, par exemple la Tides Canada.

Pratique novatrice :

L'IASN tire parti de plusieurs pratiques novatrices qui servent à concevoir un programme gouvernemental progressiste visant à s'attaquer efficacement au problème systémique de l'insécurité alimentaire dans le Nord du Manitoba. Ces pratiques sont notamment celles-ci : approche interministérielle; structure de programme axée sur la collectivité; principes de développement économique communautaire; et approche intergouvernementale qui favorise la collaboration entre les gouvernements et encourage l'établissement de relations positives.

Tout d'abord, l'IASN est unique en raison de son approche interministérielle, qui procure de nombreux avantages sur le plan de la prestation de services et de l'efficacité des programmes :

- **Perception du public :** Démontre l'engagement de la province à faire en sorte que les besoins fondamentaux de tous les citoyens du Nord du Manitoba soient satisfaits, par exemple une alimentation saine et à prix abordable.
- **Encourage la collaboration :** L'élimination du cloisonnement au sein du gouvernement est essentielle afin que la fonction publique puisse aller de l'avant. En outre, étant donné que de nombreux intervenants participent à la mise en œuvre des programmes, un plus large éventail de déterminants sociaux de la santé peut être pris en compte à l'aide d'un programme. La question de la sécurité alimentaire est vaste et il ne s'agit pas uniquement de problèmes de mauvaise nutrition. Si on s'attaque aux problèmes de pauvreté, d'éducation, de toxicomanie, de santé mentale et autres, on assistera à la mise en place de collectivités durables dans le Nord du Manitoba : ces problèmes ne doivent pas être envisagés de manière isolée.

- **Amélioration de l'efficacité** : En regroupant les efforts des ministères afin d'atteindre les buts communs (la sécurité alimentaire dans ce cas), on peut simplifier les efforts du gouvernement, ce qui réduit la redondance administrative et améliore l'efficacité fonctionnelle.

L'IASN est aussi unique car le programme est de type communautaire. L'IASN finance des organisations qui sont des défenseurs axées sur les citoyens et le fait qu'elles œuvrent sur le plan communautaire (approche ascendante) entraîne une plus grande acceptation et propriété communautaire, en plus d'une meilleure chance de réussite.

- Un autre avantage accessoire des programmes communautaires et participatifs est que l'IASN a une capacité unique de collaborer étroitement avec les partenaires communautaires grâce à : des contacts hebdomadaires, un processus normalisé, de l'aide pour régler les problèmes, la compréhension des besoins de la collectivité, le réseautage, la collaboration, le soutien, etc.

La nature ascendante de l'IASN est renforcée, car elle utilise une approche de développement économique communautaire qui vise avant tout à utiliser les ressources des collectivités du Nord afin de garantir le développement de capacités et de l'infrastructure. Ainsi, l'IASN ne fait pas qu'approvisionner les collectivités : elle leur fournit plutôt des outils, des compétences, des connaissances et la capacité physique afin de favoriser leur durabilité et leur autosuffisance alimentaire.

Un autre avantage propre à l'IASN a trait au fait que les responsables travaillent tant avec les collectivités des Premières Nations qu'avec celles qui ne font pas partie des Premières Nations. La souplesse de cette liberté intergouvernementale entraîne la capacité de servir tous les Manitobains du Nord qui ont besoin d'aliments frais, sains et à un coût abordable. Cette souplesse comprend en outre une collaboration avec les intérêts fédéraux, provinciaux, municipaux, sans but lucratif et du secteur privé.

Renseignements supplémentaires : www.gov.mb.ca/ana/nhfi.html

Terre-Neuve-et-Labrador

Projet axé sur les ressources : Aménagement hydroélectrique du cours inférieur de Churchill

Collectivité du Nord, collectivité autochtone, organisation, entreprise, industrie : Le Partenariat en formation autochtone du Labrador (PFAL) est un partenariat dont font partie les trois groupes autochtones du Labrador : la Nation innue, le gouvernement du Nunatsiavut, le Conseil communautaire de NunatuKavut (auparavant la Nation des Métis du Labrador), Nalcor Energy – Aménagement du cours inférieur de Churchill, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et le gouvernement du Canada.

Pratique novatrice :

Le PFAL est une organisation sans but lucratif constituée en société qui est régie par un conseil d'administration composé d'un membre votant de chacun des trois partenaires et d'un président indépendant qui orientent les fonctions du conseil.

Le mandat du PFAL consiste à superviser un plan exhaustif de formation pour un emploi qui prépare les Autochtones à tirer avantage des possibilités d'emploi créées grâce au développement des ressources de tout le Labrador.

Chaque groupe autochtone a contribué à son propre plan de formation lié au PFAL et disposera de l'autonomie et de la latitude nécessaires pour faire en sorte que la formation corresponde à ses besoins. Chacun aura également des employés désignés du PFAL. Le PFAL a pour but de favoriser l'amélioration des résultats des Autochtones sur le marché du travail et d'offrir un soutien en vue de la mise en place d'une main-d'œuvre qualifiée, adaptable et englobante. Le PFAL offrira aux hommes, aux femmes et aux jeunes autochtones une éducation, une formation et du soutien en vue d'un placement.

La formation sera axée sur des stages, notamment en lien avec les métiers de la construction. À titre

d'exemple des possibilités de formation, mentionnons ceux-ci : opérateur de machineries lourdes, travailleur du fer, travailleur du béton, chauffeur de camion, divers postes de soutien de camp et postes de supervision et de cadre.

Renseignements supplémentaires : www.latp.ca/home/

Territoires du Nord-Ouest

Projet axé sur les ressources : Projet de parc éolien de Diavik

Collectivité du Nord, collectivité autochtone, organisation, entreprise, industrie : La mine de diamants Diavik est une entreprise commune de Diavik Diamond Mines (propriétaire à 60 %) et du Dominion Diamond Diavik Limited Partnership (propriétaire à 40 %).

Pratique novatrice : En 2013, le parc éolien a réduit de 3,8 millions de litres la consommation annuelle de diesel, et assuré 8,5 % des besoins énergétiques, de la mine. De plus, il soustraira environ 100 charges au transport sur les routes d'hiver de la Diavik. L'emplacement extrême de la mine exigeait une conception novatrice des turbines, afin d'optimiser leur production dans ce difficile climat subarctique. L'hiver, la température peut chuter à -40 °C et, ainsi, les pales comportent toutes une technologie de déglacage. Il s'agit d'une nouvelle percée de l'énergie éolienne par temps très froid.

Renseignements supplémentaires : www.diavik.ca/ENG/ouoperations/565_wind_farm.asp

Nunavut

Projet d'exploitation des ressources : Projet d'amélioration de l'aéroport international d'Iqaluit

Organismes, entreprises, industrie, collectivités autochtones et du Nord : Le projet repose sur des partenariats établis avec les secteurs public et privé. Les partenaires du secteur public sont le gouvernement du Nunavut et Partenariats public-privé Canada. Le secteur privé est représenté par Arctic Infrastructure Partners, y compris InfraRed Infrastructure Capital Partners, Bouygues Building Canada Inc., Colas Canada Inc., l'Administration aéroportuaire de Winnipeg et Stantec Architecture.

Pratique novatrice : Le projet d'amélioration de l'aéroport international d'Iqaluit constitue le plus grand projet de construction publique jamais entrepris à Iqaluit et un projet majeur pour le gouvernement du Nunavut. Une fois terminé en 2017, il réglera de nombreux problèmes de sécurité et d'efficacité à l'aéroport actuel tout en offrant aux Nunavummiut, aux entreprises et aux visiteurs de nombreuses améliorations liées à leurs déplacements à destination et en provenance de la région. L'aéroport international d'Iqaluit est la principale porte d'entrée du Nunavut et de sa capitale Iqaluit, car le Nunavut est une masse continentale unique sans routes reliant ses collectivités. Le territoire est composé de groupes de collectivités habitant sur des îles et le continent, et l'avion est le seul moyen de transport entre elles. C'est pourquoi l'infrastructure aéroportuaire est essentielle à la vitalité du Nunavut. Le territoire a connu une forte croissance à la suite du dernier investissement de taille effectué dans l'aéroport il y a près de 20 ans. En plus de sa population croissante, le Nunavut a enregistré une augmentation des projets miniers, dont plusieurs de grande envergure qui se déploieront au cours de la prochaine décennie. Sans les améliorations prévues, l'aéroport ne sera pas en mesure de répondre à la demande accrue découlant de la croissance. Entre autres changements attendus, mentionnons une nouvelle aérogare, des travaux d'amélioration des systèmes électriques de la piste, la fourniture d'équipement, la conception, le remplacement du revêtement de la piste actuelle et des zones de stationnement des avions, ainsi que l'agrandissement de celles-ci.

Source : <http://www.gov.nu.ca/fr/developpement-economique-et-des-transport/news/le-premier-ministre-et-les-ministres-inaugurent-les>

Ontario

Projet axé sur les ressources :

Éventuelle mise en valeur des minéraux dans le Cercle de feu

Collectivité du Nord, collectivité autochtone, organisation, entreprise, industrie :

Gouvernement de l'Ontario et neuf Premières Nations membres de Matawa : Premières Nations d'Aroland, Première Nation de Constance Lake, Première Nation d'Eabametoong, Première Nation de Ginoogaming, Première Nation de Marten Falls, Première Nation de Neskantaga, Première Nation de Nibinamik, Première Nation 58 de Long Lake et Première Nation Webequie

Pratique novatrice :

L'Ontario a entrepris un « processus régional » de négociations communautaires avec neuf Premières Nations de Matawa, afin de conclure une « entente-cadre régionale ». Il s'agit de la première étape d'un processus de négociation visant à favoriser une participation entière des Autochtones et à garantir des avantages significatifs de l'éventuelle mise en valeur des minéraux dans le Cercle de feu. Grâce à l'entente-cadre régionale, les Premières Nations pourront participer activement aux négociations qui touchent le Cercle de feu. Celle-ci prévoit notamment la participation accrue des Premières Nations aux processus d'évaluation environnementale en cours, la surveillance et l'intendance de l'environnement de la région à long terme, la planification de l'infrastructure, les soutiens socio-économiques et communautaires et le partage des revenus tirés des ressources. Cette importante entente a été signée par les neuf Premières Nations et le gouvernement de l'Ontario le 26 mars 2014. Des négociations sont en cours.

Résultats clés à ce jour :

- En avril 2014, l'Ontario a indiqué qu'elle renouvelait son engagement à régler les problèmes de l'infrastructure de transport dans le Cercle de feu et qu'elle allait consacrer un milliard de dollars à l'infrastructure de transport stratégique dans cette région.
- Le 28 août 2014, l'Ontario a créé la Société de développement de l'infrastructure du Cercle de feu (SDICF), qui vise à rassembler les intérêts divergents et à servir de véhicule pour la prise de décisions concernant le financement de l'infrastructure.
- En mars 2015, les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé le financement conjoint d'une étude axée sur un corridor de transport toute saison pour les collectivités afin de soutenir les initiatives régionales de développement des ressources.
- D'autres initiatives conjointes des gouvernements fédéral et provincial visant à soutenir le bien-être et l'état de préparation des collectivités comprennent le financement d'initiatives de renforcement des capacités, ainsi qu'un soutien pour des initiatives axées sur le développement des affaires et sur l'entrepreneuriat.
- Depuis 2011, plus de 1 950 clients des Premières Nations ont reçu un soutien grâce aux programmes de formation et de développement des compétences de l'Ontario. L'Ontario a également soutenu un certain nombre d'initiatives socio-économiques, notamment l'élaboration d'études sur le bien-être dans quatre collectivités, l'ajout de travailleurs sociaux pour la santé mentale œuvrant auprès des enfants et des adolescents, une recherche sur l'abus de médicaments d'ordonnance ainsi que des services aux victimes.

Renseignements supplémentaires : <http://news.ontario.ca/opo/fr/2014/07/discours-du-trone-faire-progresser-lontario.html>

Québec

Projet axé sur les ressources : Gouvernement régional Eeyou Istchee de la baie James

Collectivité du Nord, collectivité autochtone, organisation, entreprise, industrie :

Gouvernement du Québec, Grand Conseil des Cris et Administration régionale de la baie James

Pratique novatrice :

Ce gouvernement régional est la première structure de gestion publique qui est composée de représentants autochtones et non autochtones. Le gouvernement régional, dont le conseil comprend 22 personnes et un nombre égal de Cris et d'habitants de la baie James, dispose des pouvoirs et des fonctions accordés à une municipalité locale, une municipalité régionale de comté, une conférence régionale de responsables élus et une commission régionale des terres et des ressources naturelles, pour les terres de catégorie III de l'ancienne Municipalité de Baie-James, soit un territoire de 277 000 km². La constitution de cet organe administratif constitue une étape historique sur le plan de l'harmonisation des relations entre le gouvernement du Québec, la population de la baie James et les Cris, au sujet de la gouvernance du territoire de l'ancienne Municipalité de Baie-James. Le gouvernement régional d'Eeyou Istchee de la baie James découle d'une longue tradition de vie commune, qui démontre la relation de longue date qui prévaut entre les Cris et les résidents de la baie James, dont les représentants ont participé aux mêmes discussions dans la région pour la première fois.

Renseignements supplémentaires : www.infogouvernementregional.gouv.qc.ca/

Saskatchewan

Projet axé sur les ressources : Exploitation minière

Industrie, gouvernement provincial et organismes des Premières nations et des Métis :

Cameco, AREVA, Claude Resources, gouvernement de la Saskatchewan, Northlands College, Woodland Cree Enterprises Inc., Grand conseil de Prince Albert (GCPA), Conseil tribal de Meadow Lake (CTML) et Institut Gabriel Dumont (IGD)

Pratique novatrice : Plan de formation multipartite (PFMP)

Le PFMP réunit l'industrie minière, les gouvernements, des organismes autochtones et des établissements de formation, en vue de la coordination des cours de formations qui préparent les résidents du Nord à occuper des postes au sein de sociétés d'exploitation des mines du Nord de la Saskatchewan. Le PFMP a été mis en place en 1993 afin de répondre à la demande d'emplois dans les mines du Nord (qui a été appuyée lors des audiences du groupe fédéral-provincial conjoint sur la mise en valeur de l'uranium dans les années 1990). Le PFMP permet aux sociétés minières concurrentielles de regrouper leurs prévisions de main-d'œuvre et à d'autres partenaires de combiner leurs ressources, en plus de s'attaquer aux obstacles à l'acquisition de compétences par les résidents du Nord qui souhaitent se qualifier pour occuper un emploi.

En vertu du PFMP, environ 71,5 millions de dollars ont été investis afin d'offrir plus de 3 200 places pour les cours de formation et 2 400 places pour la formation en cours d'emploi.

Le plan quinquennal actuel est achevé. Les partenaires évaluent le plan de la phase IV et les sources de financement, avant d'élaborer une cinquième entente quinquennale. Le PFMP est régi par le Comité du marché du travail du Nord (CMTN) et les services relatifs au marché du travail du ministère de l'Économie.

Source : <http://www.saskatchewan.ca/government/news-and-media/2009/october/08/127-million-to-train-northerners-for-jobs-in-the-mineral-sector>

Yukon

Projet axé sur les ressources : Mine Minto, Pelly Crossing, Yukon

Collectivité du Nord, collectivité autochtone, organisation, entreprise, industrie : Première Nation de Selkirk, gouvernement du Yukon, Capstone Mining Corporation

Pratique novatrice : Programme de surveillance des effets socio-économiques de la mine Minto

Surveiller les effets socio-économiques de l'exploitation de la mine Minto et favoriser et améliorer les retombées économiques, en plus d'éviter ou de réduire au minimum les effets socio-économiques néfastes pour la santé et le bien-être qui peuvent être causés par les activités liées à la mine. Il s'agit également de cerner les effets socio-économiques imprévus du projet et d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation dans le cadre de la gestion des effets socio-économiques.

Les secteurs du programme de surveillance portent notamment sur les aspects suivants : population et santé, bien-être matériel, capacité, formation et éducation, bien-être culturel et viabilité et continuation.

Source : <http://www.emr.gov.yk.ca/mining/minto.html>